

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
(Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du CGCT)

Présents : Pierre BERTRAND, Pascal COCHELIN, Marc VENDE, Yannick CHEVRIER, Pierrette BABIN, Marina CAQUINEAU, Hervé DECHAMP, Philippe DEGRÉ, Dominique GARREAU, Catherine RAGUENEAU, Evelyne SEIMPERE, Denis THIBAUT.

Absent : Laurent BAUDIN.

Secrétaire de séance : Marc VENDÉ.

Ordre du jour :

Délibérations à prendre :

- Sycodem : Projet de regroupement de bacs pour les collectes.
- SIVU Logements Foyers : Modification des statuts.
- Budget Assainissement : vote du compte administratif 2019. Vote du compte de gestion. Clôture du budget.
- Demande d'achat de la licence IV.
- Demande de stationnement du Food Truck.

Informations diverses :

- Le point sur les travaux.
- Préparation de la saison touristique.

Questions diverses.

Lecture du précédent compte rendu.

Mr le Maire remercie Mr Pascal Cochelin pour l'organisation de l'arbre de Noël, ainsi que Mme Marina Caquineau pour le travail et le temps passé à la réalisation du bulletin municipal.

Mr le Maire précise que le lancement de la souscription pour la rénovation du calvaire a eu lieu le mercredi 29 janvier 2020 en présence du délégué départemental de la Fondation du Patrimoine.

**1) Délibérations à prendre :**

➤ **Sycodem : Projet de regroupement de bacs pour les collectes :**

Mr le Maire fait savoir que le sycodem travaille sur la maîtrise des coûts de service. Considérant que les tonnages collectés ont beaucoup évolués (baisse des déchets ménagers mais augmentation des emballages), il convient désormais d'optimiser le service de collecte afin de s'adapter aux quantités présentées.

Pour cela, il est proposé de regrouper les bacs roulants (avec pose de pastilles thermocollées) dans des points précis afin de répondre à des objectifs économiques mais aussi environnementaux. Le conseil municipal accepte avec 11 voix POUR et 1 voix CONTRE de signer avec la sycodem une convention pour la pose de pastilles thermocollées sur la voie publique.

- **SIVU Vendée Autise : modification des statuts** : Suite à la création de la commune nouvelle Rives d'Autise, le nombre de communes constituant le périmètre du sivu a changé. Cela implique que les communes membres doivent modifier les statuts comme suit : « la commune nouvelle « Rives d'Autise » apparait en remplacement des communes de Nieul-sur-l'Autise et d'Oulmes. Le conseil municipal accepte cette proposition.

- **Budget Assainissement : vote du compte administratif 2019** : Monsieur le Maire ayant quitté la salle de réunion, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif de l'année 2019 comme suit :

<u>Budget annexe de l'assainissement</u> :	Dépenses de fonctionnement :	18 722.33 €
	Recettes de fonctionnement :	70 729.32 €
	Dépenses d'investissement :	10 695.07 €
	Recettes d'investissement :	19 851.75 €
	<b>Résultat de clôture :</b>	<b>61 636 67 €</b>

➤ **Budget Assainissement : Vote du compte de gestion 2019** :

Le compte de gestion 2019 du Receveur Municipal est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

➤ **Budget Assainissement : Clôture du budget :**

En raison du transfert de la compétence Assainissement à la Communauté de Communes « Vendée Sèvre Autise » le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le conseil municipal clôture le budget annexe de l'assainissement au 31 décembre 2019 et déclare que les résultats financiers seront reversés au budget primitif 2020 de la commune de Maillé.

➤ **Demande d'achat de la licence IV :**

Mme Evelyne Seimpère étant concernée par ce sujet, Mr le Maire lui demande de quitter la salle de réunion et donne la parole à Mr Marc Vendé, Adjoint. Ce dernier donne lecture d'un courrier émanant de la société Evelyne Couture située à « La Veille Vague ». Cette société sollicite, afin de développer son activité touristique de restauration au lieu-dit le passage de la Venise Verte, l'achat de la licence IV communale.

Les membres du conseil municipal passent au vote à bulletins secrets afin de se prononcer POUR ou CONTRE la vente de la licence IV à la société Evelyne couture :  
Votants : 11  
OUI POUR : 7 voix  
NON CONTRE : 4 voix

Il convient désormais de fixer un prix de vente de cette licence IV. Mr le Maire rappelle que celle-ci a été achetée 8 000 € en 2017. En 2018 et en 2019, elle a été louée 400 € / an à la société Evelyne Couture. Le conseil municipal s'exprime à bulletins secrets pour le prix de vente de la licence IV :

Votants : 11  
8 000 € : 9 voix  
7 200 € : 1 voix  
0 : 1 voix

➤ **Demande de stationnement du Food Truck :**

Suite à la demande de Mr Léo BABIN, propriétaire du « P'tit Truck », le conseil municipal accepte le stationnement à titre gratuit de son food truck afin qu'il puisse exercer son activité de vente de repas, tous les dimanches soirs sur le parking de la boulangerie sauf en juillet-août où le véhicule stationnera entre la place du port et le terrain de camping.

## **2) Informations diverses :**

• **Le point sur les travaux :**

Suite à la constatation de gouttières dans l'église, la toiture a été nettoyée par l'entreprise Gelot au moyen d'une nacelle, ce qui a permis d'enlever les projecteurs inutilisés.

Dans les studios de la Mam et de l'institut de beauté : les linos seront remplacés prochainement par l'entreprise Raffeneau.

Un devis pour le remplacement du lino dans la cantine a aussi été demandé.

Dans la brasserie : le seuil abimé par le passage des transpalettes sera réparé.

• **Préparation de la saison touristique :**

Mr le Maire remercie Mr Vendé ainsi que la commission tourisme et le personnel concerné, pour tout le travail réalisé depuis 6 ans. Les résultats sont très positifs et encourageants pour l'avenir.

Le départ à la retraite de Mme Daverdon, nous oblige à recruter un responsable du pôle touristique afin de la remplacer.

Les tarifs 2020 sont inchangés pour le moment.

Mr Vendé fait savoir qu'il a rencontré Mr Damien Moulin, société « Original Vélo Tours », qui sollicite la reconduction de son partenariat : il devra renouveler sa demande après l'élection du nouveau conseil.

• **Assurances :**

Mr le Maire fait savoir qu'après 2 ans de procédures, la smacl vient de nous informer qu'elle n'interviendra pas dans le remboursement du sinistre occasionné par la sécheresse sur la maison du port. Le conseil municipal souhaite qu'une réponse soit faite au directeur de cette assurance.

Mr le Maire informe également le conseil municipal d'un sinistre déclaré par les propriétaires du café « le chêne vert » car un mur de pierres s'est écroulé dans la venelle.

**Elections :** Mr le Maire rappelle les dates des deux tours ainsi que la présence nécessaire de tous les conseillers municipaux.

## **3) Questions diverses :**

- Le site facebook de la commune est un support de publicité pour les associations communales qui en font la demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 45.

Le Maire,  
Pierre BERTRAND.

